

de division , la Cour de *Munich* veut que soit contingent Electoral ne soit que de 60. hommes à cheval & de 277. à pied , & que conséquemment , en mettant pour un Cavalier trois Fantassins , son contingent stipulé n'aïlle qu'à 1371. hommes. La même Cour a saisi cette occasion pour déclarer les contingens qu'elle doit fournir , outre ceux de l'Electorat ; & voici l'état qu'elle en a communiqué.

Quatre-vingts-seize hommes pour *Leuchtenberg* , 66. pour le Comté de *Haghen* , 16. pour *Salzbourg* & *Pyrbaum* , & 6. pour *Hohen-Waldeck* ; ce qui en tout feroit 1555. hommes à pied , lesquels , avec les contingens aussi triplés de *Freyzinghen* , de *Rati.bonne* & de *Bertholsgaden* , que l'Electeur de Baviere s'offre de fournir , feroient un Corps de 1780. hommes à pied. Pour ce qui est des autres contingens du Cercle de Baviere , avec celui de *Salzbourg* qui est de 780. hommes , ils ne vont qu'à 1650. Fantassins , dont on devoit former un second Corps du Cercle , & ainsi deux Régimens ensemble , comme le juge la Cour de Baviere.

Cette affaire des contingens trouvant de l'inconvénient , pourra faire encore trainer la marche des troupes qui les composent. Mais ce seroit plutôt le différend entre l'Electeur & l'Archevêque , s'il n'est pas bientôt levé. Sur ce sujet on ne doute nullement que le Comte de *Choctek* , qui a été dans l'Empire de la part de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Boheme , ne vienne assister à l'assemblée de *Wasserbourg* , de même que Mr. *Onslow-Burkish* , Ministre du Roi de la Grande-Bretagne , & qu'ils n'y fassent ce qui dépendra d'eux pour conjurer ce qui seroit capable d'aporter quelque retardement à l'exécution des
premières